

# **III POINTS CLES**

- ☞ La consultation conduite dans le bassin Rhin Meuse est un réel succès. Elle a permis de recueillir, en grand nombre, les opinions de **toutes les catégories** de la population.
- ☞ Le public qui s'est exprimé au cours de la consultation est **sensibilisé à la question de l'eau** et à sa place essentielle pour l'humanité et dans notre société.
- ☞ Il pense qu'il est **urgent de réagir** et d'apporter des solutions réellement efficaces à la pollution et à la raréfaction de l'eau.
- ☞ Il souhaite la mise en place en place d'une **politique énergétique et suivie**, fondée sur une **réglementation stricte**, voire contraignante et répressive qui soit réellement appliquée.
- ☞ Même si on observe une attitude plus réservée quand il s'agit de participation financière individuelle, le grand public est **prêt sur le principe à participer à l'effort** nécessaire. La participation financière est conditionnée par :
- ✓ Les ménages ne doivent pas être les seuls à produire cet effort. Le **principe pollueur payeur** doit réellement être appliqué à chaque acteur économique.
  - ✓ Une réelle **transparence** sur l'utilisation des sommes prélevées et que les résultats soient garantis.
- ☞ Deux freins contribuent à cette attitude :
- ✓ Méconnaissance du cycle de l'eau, l'eau en milieu naturel est de plus en plus étrangère au grand public, seule l'eau du robinet est réellement au cœur des ses préoccupations.
  - ✓ Méconnaissance du prix de l'eau, de ses composantes et des affectations budgétaires.
- ☞ Les objectifs fixés dans le cadre du programme sont ambitieux et pour les atteindre les pouvoirs publics devront être animés par une **volonté forte**. Toutefois sur ce dernier point des doutes ont été émis.
- ☞ Si le rôle de l'Etat est central dans l'impulsion de cette politique, **les collectivités locales et les instances spécifiques** telles que les Agences de l'eau devraient avoir un rôle essentiel dans sa définition et sa poursuite.
- ☞ Cette politique devra s'articuler autour des trois axes suivants :
- ✓ Rééquilibrer la participation à la dépollution entre les acteurs économiques en fonction de l'impact de leurs actes sur la ressource en Eau.
  - ✓ Veiller à l'application des règlements y compris par des actes de police.

✓ Mettre en place une politique suivie d'information et de sensibilisation autour des axes suivants :

- ✦ Sensibiliser les jeunes et induire les « bons comportements »
- ✦ Informer sur les actions conduites et leurs financements (qui paie, combien, pourquoi et comment sont utilisés les budgets, pour quels résultats produits)